

Contrat de collaboration

- ❖ **Sté L'instant voyage** sis à immeuble ben Saad Hammam Sousse, représenté par son gérante Sabrine l'aatiri.
- ❖ Amicale des fonctionnaires et des ouvriers de l'Ecole supérieure des Sciences et de la technologie de Hammam Sousse
- ❖ D'un accord entre les parties, il est arrêté et convenu ce qui suit

Préambule

Sté **L'instant voyage** de tourisme offre, ce qui suit :

- Des séjours organisés pour les périodes de fêtes nationales, les vacances scolaires et les fêtes spéciales etc.
- Des voyages à l'étranger sur demande pour toutes les destinations tout au long de l'année.
- Le service omra.
- Le service billetterie pour des passagers voyageant individuellement ou en groupe.
- Les séjours hôtels sur tout le territoire tunisien soient pour les loisirs, le sport, les cures et spa, les séminaires en Tunisie : hôtels, transféré salle de conférence.
- Services personnalisée et individuelle pour les adhérents.
- Hôtels, loisirs, excursions, voyages organisés etc.
- Tout au long du l'année.

Article 1 : objet

La présente convention a pour objet de fixer les conditions et les modalités de paiement entre les deux partenaires.

Article 2 : durée de séjour

Il y a deux types de voyages soit un voyage organisé selon les produits de l'instant voyage c'est-à-dire notre agence qui doit fixer le nombre de nuitées si non un voyage à la carte c'est-à-dire l'autre partenaire a une demande spéciale.

Article 3 : Tarification

Met à la disposition de partenaire une réduction de 5% sur chaque passager (hors vacances).

Article 4 : l'amical, s'engage à payer l'engagement des adhérents comme suit :

✓ Concernant les voyages à l'étranger

Les personnels d'amical, s'engage à payer 50% de la totalité de confirmation et 50% s'effectuera sur 6 fois (selon le montant) par des chèques.

✓ Concernant les séjours groupes en Tunisie :

Le paiement s'effectuera sur 02 tranches 50% à la confirmation et 50% par facilité sur 2 fois (selon le montant).

✓ Séjour individuel des adhérents : le paiement à la confirmation

✓ Concernant service omra :

Le paiement s'effectuera comme suit : 50% à la confirmation et le reste sur 4 fois (selon le montant) par des chèques.

Article 5 : durée du contrat

La présente convention est conclue pour une durée déterminée d'un an à compter de la date de signature renouvelable par la nouvelle convention en cas d'accord d'entre les deux parties.

Articles 6 : la signature

La présente convention, établie en double exemplaire, prend effet dès sa signature par les deux parties.

Gérante de l'agence

le président d'amical

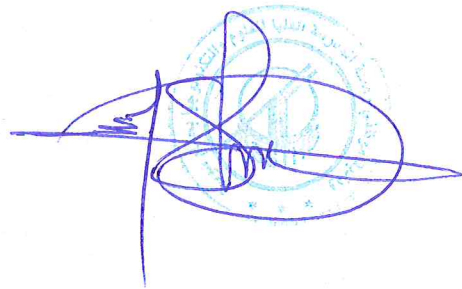
Ste L'INSTANT Voyages

Route de Tunis Gp1 H- Sousse

Tel: 73 370 066 - 98 168 150

98 168 149 - 98 168 148

MP: 1506942 E.A.M 000



Ste L'instant Voyage

Route de Tunis GP1, 4011, Hammem Sousse (Siege)

(+216)73.370.066 - (+216)98.370.066